

RAPPEL IMPORTANT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

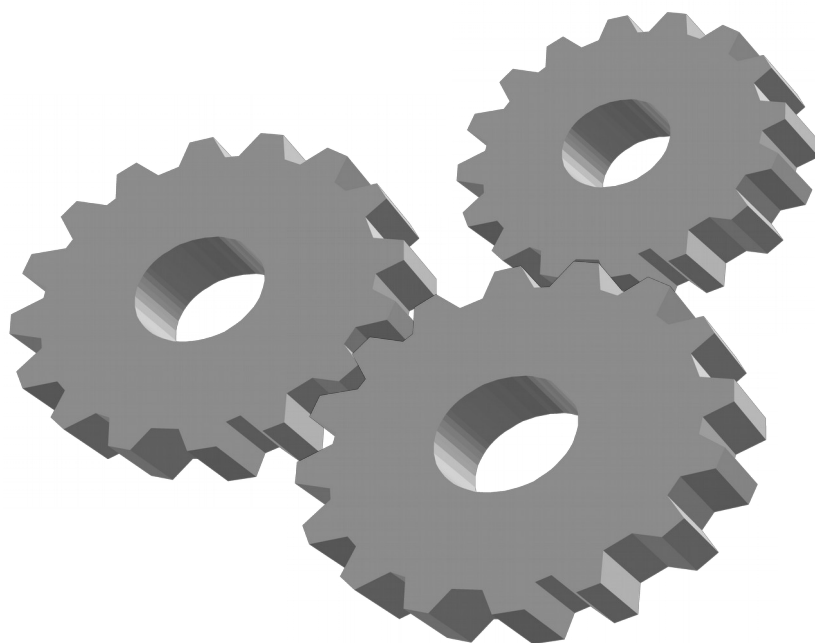
Conformément au règlement :

- 1. L'assiduité en cours et le respect des horaires sont obligatoires du début à la fin de l'année scolaire.**
- 2. Un comportement et une tenue correcte sont nécessaires.**
- 3. Le respect de soi et d'autrui, le respect des locaux et des équipements mis à votre disposition sont indispensables.**
- 4. L'établissement dispose d'une zone « fumeur », il est interdit de fumer en dehors de cette zone.**
- 5. Le stationnement des élèves et apprentis est limité au parking de l'internat.**
- 6. L'usage des téléphones portables et lecteurs MP3 est strictement interdit dans le cadre des cours, des études, TP/TD et toutes autres séances pédagogiques.**

Tout manquement à ces règles sera sanctionné selon les modalités définies dans le règlement intérieur.

**Lycée Professionnel Agricole Forestier
Centre de Formation par l'Apprentissage
SABRES**

**Petit guide de l'établissement
destiné aux élèves et aux apprentis**



1 Ce qu'il faut savoir ...

Le site de Sabres accueille différents publics :

- des élèves scolarisés en 3^{ème}, BAC PRO présents toute l'année à l'exception des semaines de stage
- des apprentis suivant des formations CAPA, BP ou BAC PRO présents 1 semaine sur deux
- des adultes en formation continue (que l'on appelle stagiaires)
- des salariés et apprentis travaillant à l'ADAF (Association pour le Développement de l'Apprentissage Forestier en Aquitaine)

Les apprentis et les élèves cohabitent autour de règles communes qui figurent dans le contrat de vie scolaire (joint avec le dossier de rentrée).

Cependant, tout n'est pas expliqué dans le règlement intérieur.

Aussi trouverez-vous dans ce livret :

- 1- Des éléments pour mieux vous repérer dans les locaux et d'une manière générale sur le site
- 2- Des informations pour savoir **A QUI VOUS ADRESSER DANS L'ÉTABLISSEMENT ?**
- 3- La journée type dans l'établissement
- 4- Quelques rappels des règles de vie fondamentales

Quelques rappels pour les apprentis et les lycéens :

Le devoir d'assiduité et de ponctualité

Tout apprenant arrivant en retard ou après une absence doit se présenter à la vie scolaire avec un justificatif écrit.

Toutes les absences injustifiées seront signalées sur le bulletin scolaire.

Pour les apprentis :

Les absences ou retard non justifiés peuvent donner lieu à **des retraits sur salaire ou à des sanctions disciplinaires** de la part de l'employeur et du directeur du CFA.

Les absences ou retards injustifiés peuvent entraîner **une perte de rémunération pour l'apprenti** et la remise en cause de l'aide financière envoyée au maître d'apprentissage.

ATTENTION, le fait de signer une décharge n'est pas un justificatif d'absence.

Les justificatifs sont :

- ▶ **certificat médical**
- ▶ **mot des parents (Mail ou mot sur papier libre)**
- ▶ **arrêt de travail pour les apprentis**

Pour les sorties :

Les lycéens et les apprentis ont la possibilité de sortir de l'établissement, sur autorisation parentale (pour les mineurs) :

Tous les jours entre 12h00 et 13h20 (après le repas)

Entre 17h35 et 17h55

Le mercredi après-midi de 15h35 à 17h55 (pour les apprentis jusqu'à 19h)

Seuls les élèves de 3ème ne sont pas concernés par ces sorties.

En dehors de ces créneaux horaires, il est strictement interdit de sortir de l'établissement.

A L'INTERNAT :

L'internat est ouvert dès le dimanche soir à partir de 20h30 et jusqu'à la fin de la semaine, sous la surveillance de 3 assistants d'éducation.

Pour le temps de détente, nous discuterons ensemble de ce qu'il est possible d'organiser. Le matin, veillez à quitter l'internat à 7h30 et à ce que votre chambre soit propre et rangée (lit fait, vêtements rangés...). Pensez également à éteindre les lumières !

Il est strictement interdit de sortir de l'internat par les issues de secours (sauf urgences) sous peine de sanction !

Ouverture de l'internat le mercredi après-midi :

- 15h30 à 15h45
- 17h30 à 17h50

TELEPHONE PORTABLE :

Pendant la journée, il est formellement interdit d'utiliser son téléphone dans les bâtiments pédagogiques.

Nous ne tolérerons aucune apparition de cet instrument, même éteint ! A défaut, il sera confisqué jusqu'à la fin de la semaine.

Cela signifie que le « *téléphone- calculatrice –montre -appareil photo –vidéo* » est réservé aux activités extérieures.

Le soir, à l'internat, vous pouvez téléphoner à l'intérieur de 21h15 à l'heure du coucher à 22h00. Après 22h00, vous aurez compris qu'il faut dormir ! Les téléphones devront être rangés dans les casiers prévus à cet effet (entre 22h et 22h30).

Les élèves de 3ème et de 2nde remettront chaque soir leur téléphone aux surveillants à 22h00.

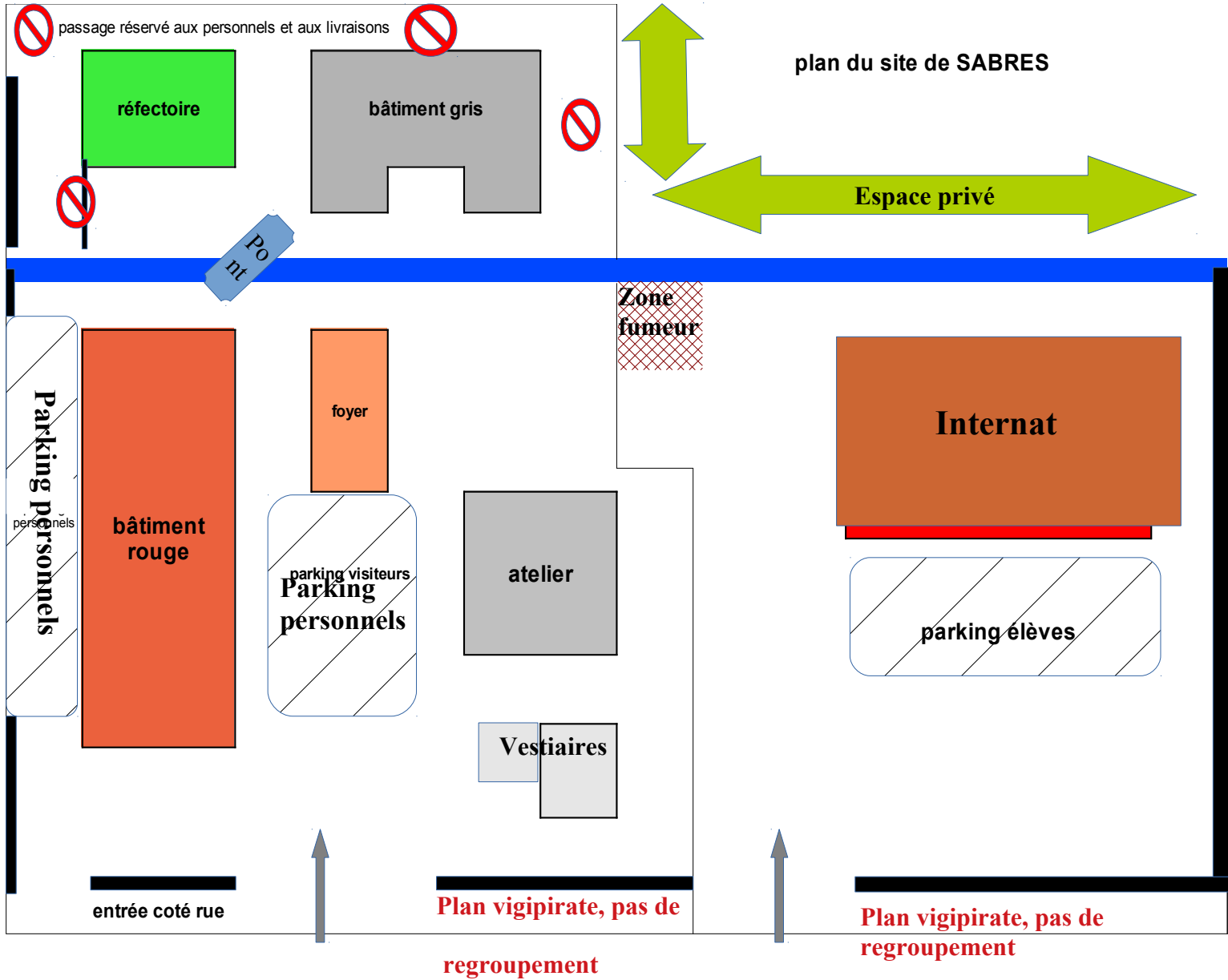
LA ZONE FUMEURS :

Il est interdit de fumer dans les établissements publics.

La zone fumeur se situe au niveau **du terrain de basket uniquement, il est interdit de fumer devant le portail .**

Pour les internes, possibilité de fumer entre 21h00 et 21h15 sur le parking devant l'internat.

Attention de respecter les lieux et de jeter les mégots dans les cendriers.



BATIMENT A

(en couleur, accès escalier autorisé)

côté cour

C20 1ère Forêt	ESCALIER extérieur	C19 3ème EA
C21 ETUDE		C18 1ère GMNF
C22 BAC PRO ALT	ESCALIER intérieur	
C23 CAPA		PROVISEUR
		GESTIONNAIRE
C24 2nd forêt	ESCALIER intérieur	COMPTABILITE
		PEDAGOGIE CFA
C25 2ND Nature		secrétariat CFA
	ESCALIER personnel	DIRECTEUR EXPLOIT

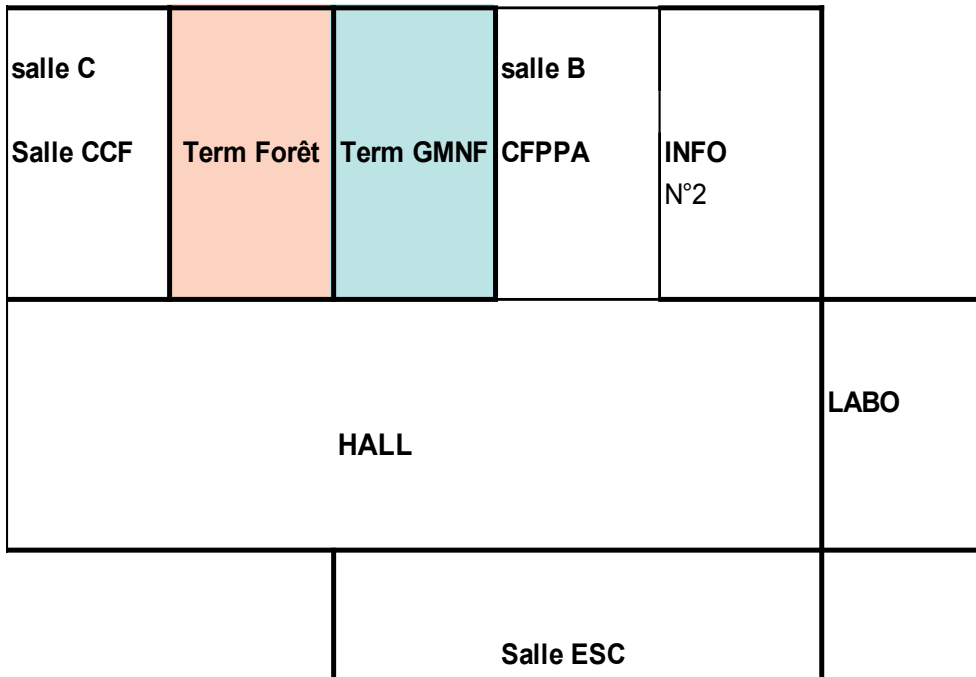
Rentrée 2021

côté cour

LABO		CDR
LOCAL MENAGE		
INFIRMERIE		
VIE SCOLAIRE		INFO
ACCUEIL		CUISINE REPOS
SALLE DE REUNION		SALLE ENSEIGNANTS lpa-cfa

BATIMENT B

Rentrée 2021



4 - Quelques rappels de règles de vie fondamentales

AU SELF :

C'est le moment pour vous de reprendre des forces et de partager un moment de convivialité avec vos amis. C'est pourquoi nous vous demandons de vous présenter obligatoirement au self sans couvre-chef ni baladeur. Le cuisinier et les agents de service font de leur mieux pour vous rendre ce moment agréable. Nous exigeons de fait le respect de leur travail : pas de gaspillage, table laissée propre à votre départ.

EN COURS :

- L'accès aux salles de classes doit être respecté par mesure de sécurité (imaginez 2 secondes l'effet produit par 140 personnes dévalant un même escalier !). Vous ne pouvez séjourner à l'étage qu'au moment des intercourrs, jamais pendant les récréations ou la pause méridienne.

- Inutile de vous rappeler que vous êtes là pour travailler. Pour cela, il vous faut prévoir d'amener les affaires nécessaires chaque matin et chaque après-midi.

Afin d'éviter de porter 20 kilos de livres et cahiers quotidiennement, un casier individuel vous attend au rez - de -chaussée du bâtiment A. A vous de vous organiser pour avoir le bon cours au bon moment !

- A la fin de la journée de cours, n'oubliez pas de mettre vos chaises sur les tables, d'effacer le tableau.

- A l'intercours, l'enseignant vous fait sortir de la salle et ferme la porte.

EN ETUDE :

En journée :

Une fois que le surveillant a effectué l'appel, vous pouvez vous inscrire pour la salle informatique ou pour le CDR sous condition de disponibilité.

Le soir :

Tous les élèves sont répartis dans 6 salles d'étude (par classes).

Vous devez avoir toutes vos affaires avant de vous installer dans votre salle. Aucune circulation dans le couloir ne sera tolérée pendant l'heure d'étude.

Les élèves qui souhaitent utiliser la salle informatique ou le CDR doivent s'inscrire au préalable à la vie scolaire. Durant ces heures de travail, vous pouvez également vous inscrire à diverses activités sportives et culturelles.

A la fin de l'heure d'étude, veillez à ce que la salle soit propre, les papiers à la poubelle et les chaises rangées sur la table.

AU FOYER :

Pour le bon fonctionnement du foyer, nous comptons sur vous pour respecter l'équipe d'élèves ou d'apprentis qui y travaille (Peut-être en ferez-vous partie !) sans oublier la propreté des lieux.

3- La journée type dans l'établissement

HORAIRES

7h30 – Fermeture de l'internat (sauf le lundi fermeture à 9h20)

7h35 – dernier délai pour entrer dans le self – le passage y est obligatoire

8h00 – 8h55 – cours (sauf le lundi début des cours à 9h30)

9h00 – 9h55 – cours

9h55 – 10h05 – récréation du matin

10h10-11h05 – cours

11h10- 12h05 – cours

12h05 – 13h00 – repas

Pause jusqu'à 13h30 et sortie libre à l'exception des élèves de 3^{ème} EA ainsi que des élèves et apprentis n'ayant pas l'autorisation de sortir

13h30 – 14h25 – cours

14h30-15h25 – cours

15h25 – 15h35 – récréation et goûter distribué au self par un surveillant

15h40 – 16h35 – cours

16h40 – 17h35 – cours

17h35-17h55 – Sortie libre à l'exception des élèves de 3^{ème} EA ainsi que des élèves et apprentis n'ayant pas l'autorisation de sortir

18h00-18h55 – Étude obligatoire en salle pour tous les internes, activités

19h00 – 19h55 – repas

20h00 – 20h55 – étude obligatoire en salle

21h00 – 21h55 – Internat : détente, activités, toilette

22h00 – coucher

Les heures d'ouverture du foyer sont à définir en début d'année

Le vendredi, les cours se terminent à 11h55.

7h55 – 8h50 – cours

8h55-9h50 – cours

9h50 – 10h00 – récréation

10h00 – 10h55 – cours

11h00 – 11h55 – cours

COMPOSITION DU SERVICE VIE SCOLAIRE

La Conseillère Principale d'Education (C.P.E)

Cathy HOUSSAYE

L'équipe Vie Scolaire

- **DARROUY Marine (AE)**
- **ARCHAMBEAU Aurélien (AE)**
- **LASIES Pierre (AE)**
- **BOUQUET Frédéric (AE)**
- **MARTINET Thomas (AE)**

L'équipe des AESH :

- **HOUSSAYE Camille**
- **POISSONNET Mélanie**
- **BLAZY Charlotte**
- **AVS**

SERVICES

Bourses	Adjointe administrative (Mme COURCOL)
Fonds social lycéen	CPE Adjointe administrative (Mme COURCOL)
Paiement de la pension	Gestionnaire (Mme YVEN)
Certificat de scolarité et exeat	Vie scolaire
Changement de régime ou d'adresse Faire un courrier	Vie Scolaire
Suivi des commandes de vêtements de sécurité ou renouvellement	CPE
Problème matériel à signaler	CPE / Surveillants Gestionnaire
Problème à la cantine	CPE Gestionnaire Délégués

TRANSPORT

Mise en place d'un service entre la gare de Morcenx et le lycée agricole de Sabres (départ 8h45 le lundi matin de Morcenx, arrivée 9h10 au Lycée; Départ Lycée le vendredi à 12h15, arrivée à la gare à 12h45)

Pour les élèves et apprentis qui souhaitent arriver le dimanche soir, le Lycée propose une navette : départ de la gare de Morcenx vers 20h15.

Aucun élève ne pourra arriver à l'internat après 21h30 sans prévenir préalablement la personne de permanence.

Tel : 05-58-04-41-82

2 – A QUI VOUS ADRESSER DANS L'ETABLISSEMENT ?

VIE SCOLAIRE

<p><u>Absence prévisible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un courrier des parents - Remplir une demande d'autorisation d'absence (élèves et apprentis majeurs) - Arrêt de travail en cas de maladie pour les apprentis 	<p>CPE Surveillants</p>
<p><u>Absence imprévue</u> 2 cas se présentent :</p> <p>•Vous n'êtes pas encore dans l'établissement – joindre l'établissement par téléphone le plus tôt possible et justifier l'absence par un écrit à votre retour</p> <p>•Vous êtes dans l'établissement et devez partir de toute urgence – Si vous êtes mineur, vos parents devront envoyer un fax ou venir vous chercher et signer une décharge de sortie Si vous êtes majeur, vous pouvez signer une décharge de sortie à condition que vos parents ne s'y opposent pas</p>	<p>CPE Surveillants</p> <p>Attention ! les élèves majeurs doivent avoir l'accord du CPE ou du proviseur pour pouvoir quitter l'établissement.</p>
<p><u>Retard</u> Passer à la vie scolaire</p>	<p>Surveillants CPE</p>
<p><u>Problèmes relationnels entre élèves ou adultes et élèves</u> Demander un entretien, ne pas attendre que la situation se dégrade</p>	<p>CPE Professeur principal Délégué de classe</p>
<p><u>Difficultés scolaires/orientation</u> Demander un entretien</p>	<p>Professeur principal CPE Proviseur</p>
<p><u>Une idée pour améliorer votre vie à l'internat ?</u> Organiser des soirées TV, parties de football, travaux de groupe</p>	<p>CPE Surveillants</p>
<p><u>Réunion de délégués en dehors des commissions prévues</u></p>	<p>CPE</p>
<p><u>Fonctionnement du foyer et de l'ALESAS</u></p>	<p>Enseignante d'éducation socio-culturelle CPE Elèves ou apprentis élus au bureau</p>

SANTE

Problèmes passagers	Infirmière ou surveillant, CPE en leur absence
Accidents physiques sur l'établissement ou en TP	Personnel le plus proche Infirmière ou surveillant, CPE en leur absence
Problèmes personnels	Infirmière, CPE, surveillant ou toute autre personne de votre choix
Dispenses de sport Passage obligatoire à l'infirmierie	Infirmière ou surveillant, CPE en leur absence
Demandes de tiers –temps	Infirmière

L'infirmierie

Fonctionnement de l'infirmierie

L'infirmière de l'établissement ,Mme VAN-CRAYNEST, prend en charge les élèves ou apprentis victimes de problèmes de santé.

Elle est seule habilitée à administrer un médicament aux élèves ou apprentis.

L'infirmierie, située après la « Vie Scolaire », est ouverte selon les horaires suivants :

HORAIRES DE PRÉSENCE AU L.P.A	
Mardi	8h00 – 17h30
Mercredi	8h00- 17h30

En cas d'absence de Mme VAN CRAYNEST , les élèves doivent s'adresser à la vie scolaire.

POINT COVID-19

Suite à l'épidémie à laquelle nous sommes confrontée, nous vous demanderons d'être vigilants sur les points suivants :

- Port du masque obligatoire dans l'établissement jusqu'au coucher 22h00.
3 masques par jour (le matin, l'après-midi, le soir).
 - Distanciation de 1m entre chaque personne
 - Se laver les mains régulièrement tout au long de la journée.